



« *Camps d'étrangers en Europe : Ouvrez les portes ! On a le droit de savoir !* »
Campagne de visites 2012

Comptes-rendus par pays

Belgique - L'accès au centre de Bruges refusé à la société civile et aux journalistes

Composition de la délégation : La *Ligue des Droits de l'Homme Belge* (association), *Martine Vandemeulebroucke* (*Le Soir*), *Valentine Van Vyve* (*Alter Echos*), *Aurélie Didier* (*Journal télévisé RTBF*), *Tine Danckaers* (web journal MO*) et *Claire Pécheux* (*Journaliste retraité et bloggeuse pour Amnesty International*)

La Ligue des Droits de l'Homme Belgique (LDH Belgique) a soutenu la campagne « Open Access » pour cette année 2012 et a fait le choix de l'axer spécifiquement sur l'accès des journalistes dans les centres. Le choix du centre à visiter s'est porté sur le centre de Brugge car celui-ci est particulièrement révélateur tant du régime carcéral des centres de détention de migrants en Belgique (en termes de dispositif et de discipline), que de leur opacité. La visite était prévue pour le 17 avril 2012. Une invitation à participer à la campagne a été envoyée très largement aux journalistes francophones et néerlandophones. Cinq journalistes (presse et télé) ont répondu à l'appel. La demande d'autorisation de visite auprès du Directeur général de l'Office des Etrangers a été faite au nom de la LDH Belge accompagnée d'une liste nominative des journalistes. Elle a été rejetée. Dans son refus, l'Office des Etrangers se réfère à l'article 40 de l'arrêté royal du 2 août 2002 selon lequel « *les résidents ne peuvent pas être exposés à la curiosité du public* ». Estimant cette interprétation abusive, la LDH a introduit une seconde demande en insistant sur le fait que le second alinéa de ce même article stipule que les détenus « [...] *ne peuvent être ni soumis sans leur consentement aux questions de journalistes [...] ni filmés* ». En conséquence, si les détenus y consentent, les journalistes devraient pouvoir s'entretenir avec eux. Cette nouvelle demande a également fait l'objet d'un refus au motif qu'il « *existerait suffisamment d'organes de contrôle internes et externes, contribuant par ailleurs à une humanisation des centres* ». La visite prévue a donc été annulée.

Hasard du calendrier, l'inauguration d'un nouveau centre aux abords de l'aéroport de Bruxelles a été annoncée quelques jours plus tard. Pour l'événement, le Ministère de l'Intérieur a convié quelques journalistes choisis (et ne participant pas à la campagne Open Access) à une visite guidée du nouveau centre dit « Caricole », alors qu'il était encore complètement vide. Afin de court-circuiter la stratégie de communication du Ministère de l'Intérieur, la LDH Belgique a encouragé les journalistes belges impliqués dans la campagne « Open Access » à publier leurs articles déplorant les refus d'accès à l'occasion de cette inauguration. Deux articles furent ainsi consultables en ligne le jour suivant l'inauguration du centre¹.

Bulgarie – Visite du député local au centre de détention de Varna

Composition de la délégation : *Partenaires du réseau Alternatives européennes en Bulgarie et des journalistes locaux*

En Bulgarie, le réseau Alternatives Européennes a demandé à ce que des partenaires locaux ainsi que des journalistes puissent visiter le centre de détention de Varna. Aucune réponse écrite n'a fait suite aux différents courriers et fax envoyés aux autorités bulgares. En dépit des demandes répétées pour se voir remettre une réponse officielle susceptible de faire l'objet d'une contestation,

¹

Cf. dossier de presse - Belgique

le refus de visite a été signifié oralement, au motif que les autorités de police n'ont pas été impliquées dans l'organisation de la campagne. Une visite a finalement été effectuée par le député national Pavel Dimitrov sans présence ni des médias, ni des associations. Très contrôlée, la visite n'a pas permis de récolter les informations souhaitées. Le directeur du centre a notamment refusé de remettre une copie du règlement interne et aucun détenu n'a pu être interrogé.

Le député a constaté plusieurs violations des droits des migrants lors de sa visite. L'accès à la justice est très limité : les détenus n'ont accès à des juristes qu'une fois par mois et la brochure informative qui leur est distribuée à l'arrivée n'est pas disponible en plusieurs langues. De plus, les décisions de prolongement de la durée de détention ne sont soumises à un contrôle juridictionnel que si une plainte est déposée. D'autre part, l'accès aux soins est considérablement restreint : il n'existe pas d'infirmerie à proprement parler. Une infirmière se rend au centre une fois par semaine et tout rendez-vous auprès d'elle doit être validé au préalable par la direction du centre. Le député a également relevé des conditions de vies déplorables dans l'enceinte du centre (équipements obsolètes, mur et plafonds délabrés, absence de cour ou jardin extérieur, manque de lumière, barreaux aux fenêtres).

Jusqu'à ce jour, le centre de Varna n'avait jamais fait l'objet de visites. La gestion du centre ne fait l'objet d'aucune forme de contrôle. Bien que depuis 2011, l'« Open Society Institute », le « Bulgarian Helsinki Committee » et l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) soient censés exercer une surveillance civile, celle-ci n'est pas effective et les organisations ne sont pas coordonnées entre elles.

Croatie – Visite au centre de détention de Jezevo (*Prohvatni centar z. astrance Jezevo*) **le 16 mars 2012**

Composition de la délégation : Le Center of Peace Studies (Association) et Tamara Opacic (H-Alter, web journal indépendant)

En Croatie, le « Center of Peace Studies » (CPS) effectue deux visites par an au centre de détention administrative de Jezevo. L'accès au centre ne pose pas de difficultés en soi, tant pour les organisations de la société civile que pour les journalistes. Dans le cadre de la campagne « Open Access », quatre membres du CPS et une journaliste d'H Alter (web-journal indépendant) ont demandé à visiter le centre. Introduite le 15 mars, leur demande a été acceptée dès le lendemain.

Au moment de la visite, 43 migrants « irréguliers » et demandeurs d'asile, parmi lesquels cinq femmes, étaient détenus. Bien qu'aucun mineur ne fût présent, il est à noter qu'un dispositif spécifique pour accueillir les mineurs est actuellement en cours de construction dans l'enceinte du centre. Seuls deux travailleurs sociaux sont employés par le centre et aucune assistance sociale ou psychologique n'est fournie aux détenus.

La délégation a pu s'entretenir avec plusieurs migrants. Alors que certains d'entre eux se sont déclarés satisfaits de leurs conditions d'existence, d'autres avaient récemment entamé une grève de la faim. Ces derniers, demandeurs d'asile, revendiquaient leur transfert dans le centre pour demandeurs d'asile. Le directeur du centre a affirmé que les grévistes de la faim faisaient l'objet d'une consultation médicale quotidienne et qu'aucun rapport médical n'avait indiqué la nécessité de leur prodiguer un traitement spécial jusqu'à alors, dans la mesure où ceux-ci ne souffraient d'aucun symptômes particuliers.

Les détenus ont accès à une assistante juridique gratuite et ont la possibilité de s'entretenir avec le juriste d'une ONG croate. Par ailleurs, le CPS n'a ni relevé ni entendu parler de quelconque cas de violence policière au cours des 5 dernières années.

La préoccupation des défenseurs des droits des migrants ne concerne pas tant les conditions de détention mais bien plus le cadre législatif qui l'entoure. Dans sa transposition des directives européennes, la législation croate autorise très largement le recours à l'enfermement des étrangers.

Les migrants peuvent être détenus jusqu'à 1 an², et ce, en l'absence de tout contrôle juridictionnel. La décision du placement en détention³ n'est ni soumise au contrôle du juge, ni susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux. Seul un recours gracieux dans le cadre d'une procédure administrative spécifique est possible.

Espagne – Silence administratif et violation du droit à l'information dans les Centre d'Internement d'Etrangers (CIE) de Valence et Murcia

Composition de la délégation à Valence : *SOS Racisme, CEAR et Campaña por el cierre de los CIE (Associations) - Federico simón (El País), Daniel Ayllón (Público), Ramón Fernando (Levante), Nicolás Castellano (Cadena Ser) et Purificación Gómez (Radio Nacional) ; Ricardo Sixto, Gaspar Llamazares (parlementaires nationaux) et Marina Albiol et Francesc Xavier Ferri (Parlementaires autonomes)*

Composition de la délégation à Murcia : *Convivir sin Racismo, HOAC et CATS (Associations) ; Javier Parra (La Verdad), Tania Costa (20 Minutos), et Javier Ruiz (Radio Murcia/Cadena Ser), Teresa Rosique et José Antonio Pujante (parlementaires autonomes) et Teresa Vicente (Avocate et professeur de droit à l'Université de Murcia)*

Dans le cadre de la précédente campagne « Droit de regard sur l'enfermement », une délégation de représentants d'associations espagnoles avait pu visiter le CIE (Centro de Internamiento de Extranjeros) d'Aluche à Madrid en 2011. Ces associations avaient fait aussi des visites, en 2011 dans le cadre de la campagne, aux centres de Barcelone, Algéciras et de Malaga. Cette année, aucune visite n'a été autorisée dans le cadre de la campagne de visite « Open Access » demandant un accès inconditionnel aux camps d'étrangers pour la société civile et pour la presse. Ce changement d'attitude de la part des autorités espagnoles démontre que l'accès des journalistes, qui sont les premiers vecteurs de l'information auprès du grand public, n'est clairement pas souhaité dans les camps d'étrangers. Ce constat est particulièrement inquiétant car il révèle la volonté manifeste de garder ces lieux invisibles et inaccessibles.

Le 1^{er} mars 2012, une demande pour visiter le centre de Zapadores à Valence a été déposée conjointement par deux parlementaires nationaux, deux parlementaires autonomes, cinq journalistes et trois représentants d'associations. Malgré plusieurs relances, la demande d'accès n'a cessé de se heurter au silence des autorités. Pour dénoncer cette atteinte au droit à l'information, le Sindic de Greuges (Médiateur du Pais Valencia) a pris la décision de se rendre en visite au camp de Zapadores, le 10 avril 2012.

Il est particulièrement intéressant de souligner que, parallèlement au refus opposé aux journalistes, le ministère de l'Intérieur a organisé une conférence de presse dans le CIE de la Zona Franca de Barcelone. Les médias ont été invités à contempler les équipements, sans pouvoir cependant rencontrer les personnes enfermées. Loin d'être une coïncidence, cet événement médiatique reflète la stratégie de communication des autorités espagnoles, visant à dissimuler les entraves à l'accès de la société civile et de la presse, aux camps d'étrangers.

Le même combat a été mené pour visiter le centre de détention de Murcia, en vain. Le 21 mars, une demande conjointe a été envoyée par deux parlementaires autonomes, trois journalistes, trois représentants des associations HOAC, CATs et Convivir sin Racismo et une chercheuse (Teresa Vicente). Face au silence de l'administration, les associations et les journalistes ont eu recours à diverses alternatives : de nouvelles demandes ont été envoyées directement par les parlementaires ; le directeur de Migreurop a envoyé un fax au ministère de l'Intérieur espagnol au nom de la campagne « Open Access » et une autre demande a été déposée auprès de la Direction de Police. Toutes ses tentatives sont restées sans réponses jusqu'à aujourd'hui. Le message est explicite et il est

² La durée de détention maximale est initialement de 6 mois mais peut être prolongée pour 6 mois supplémentaires

³ Qui relève de la compétence de la police administrative

alarmant: les journalistes et la société civile ne sont pas autorisés à entrer dans les centres de détention d'étrangers en Espagne.

France – Six centres visités sur neuf prévus, accès refusé aux journalistes et militants associatifs

Participation des élus à la campagne Open Access-France :

Les eurodéputés : Kader Arif (PS), Nicole Kiil Nielsen (EELV), Hélène Flautre (EELV), Karima Delli (EELV), Marie-Christine Vergiat (Front de Gauche), Sandrine Belier (EELV), Judith Sargentini (Gauche verte), Franziska Keller (Groupe des verts/Alliance libre européenne), Ana Miranda (Groupe des verts/Alliance libre européenne), Raul Romeva I Rueda (Groupe des verts/Alliance libre européenne) et Rui Tavares (Groupe des verts/Alliance libre européenne)

Les députés: Michèle Delaunay (PS), Geneviève Gaillard (PS), Marcel Rogemont (PS), Philippe Tourtelier (PS), Patrick Lemasle (SRC), Catherine Lemorton, Pierre Cohen, Martine Martinel, Monique Iborra

Les sénateurs: Christian Favier, Joël Labbé, Philippe Tourtelier, Jean-Jacques Mirassou.

Composition des délégations :

Médias - *L'Humanité (Marie Barbier et autres), MATIVI Toulouse, La Dépêche, Les amis du monde diplomatique, 20 minutes, Le Canard enchaîné, Agence France Presse (AFP), Le Parisien (Carole Sterlé), Médiapart (Carine Fouteau), RFI (Isabelle Romero), Arte Radio (Jérôme Thorel), Les Inrocks (Camille Polloni), Sud Ouest, France 3, O2 Radio, Radio France (Anja Vogel), Grand Rouen (Violaine Gargala).*

Associations - *Cercle des voisins de Toulouse, Ligue des droits de l'Homme, Médecins du Monde, Réseau Education Sans Frontières (RESF), collectifs locaux toulousains (SP Cugnaux, Fonsorbes et Tournefeuille – collectif Volvestres, « La marche de l'espoir », « Halte à la délation »), Groupe Welcome, Reporters Sans Frontières (RSF), Anafé, Groupe d'accueil solidarité (GAS), Observatoire citoyen, La Cimade, Association Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (ASTI) Fédération des Associations Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (FASTI).*

Par décret du 8 juillet 2011, le gouvernement français a encadré de manière restrictive et contraignante le « droit de visite » des associations aux lieux de rétention administrative pour étrangers. Ce décret étant contesté, les associations participant à la campagne n'ont été intégrées aux demandes de visites qu'en tant qu'accompagnants des parlementaires. Les journalistes, quant à eux, ont fait leurs demandes de visites de manière autonome, ou en accompagnement des parlementaires. 48 journalistes se sont mobilisés en France durant la campagne⁴, dont une trentaine uniquement pour Toulouse où une mobilisation a été organisée sur une semaine complète.

Aucun journaliste ou militant n'a pu entrer – hormis les militants appartenant aux associations déjà habilitées, dans le dispositif français, à intervenir dans les lieux d'enfermement.

Sur les neuf centres où des visites étaient prévues, seuls ceux où un parlementaire s'est rendu ont pu être visités. Ainsi, les demandes de visites ont été formulées pour les centres de rétention administrative (CRA) de Vincennes, Bordeaux, Strasbourg, Rennes, Toulouse, Palaiseau, Mesnil-Amelot, Rouen et la zone d'attente de Roissy, mais seuls les CRA de Vincennes (26 avril), Strasbourg (17 avril), Rennes (26 et 30 mars et 23 avril), Toulouse (28, 29 et 31 mars et 2 et 6 avril), Bordeaux⁵ et la zone d'attente de Roissy (17 avril) ont pu être visités.

⁴ Certains journalistes ont fait plusieurs demandes de visites, comme c'est le cas de Carine Fouteau, journaliste à Médiapart (demandes pour Vincennes, Palaiseau, Strasbourg et Roissy), ainsi que des journalistes de l'ONG Reporters Sans Frontières.

⁵ La visite du CRA de Bordeaux, initialement prévue le 25 avril, a été annulée au dernier moment par les parlementaires en raison du refus de l'administration de laisser entrer les journalistes.

Les conditions d'accès ont donc été très fermement encadrées, limitant le regard de la société civile sur ces lieux d'enfermement.

Les raisons des refus (lorsque réponse il y a eu) sont multiples : l'administration s'est tantôt appuyée sur le code de procédure civile prévoyant uniquement l'accès des élus aux lieux d'enfermement, tantôt sur le devoir de réserve du personnel administratif pendant la période électorale. La responsable de la mission Communication au ministère de l'Intérieur a, quant à elle, donné une motivation de refus des plus surprenantes, suite à une demande de visite du CRA de Toulouse formulée par un journaliste, arguant du fait que « [l'administration veille] *avant tout au respect des personnes. Si ces centres sont interdits, notamment aux journalistes, c'est lié au fait que ces retenus ne sont pas des animaux et que nous ne sommes pas dans un zoo* ».

Les parlementaires nationaux et européens ayant effectué les visites ont témoigné des conditions de vie de ces lieux fermés. L'observation la plus récurrente concerne l'accès aux soins très limité des personnes maintenues. La situation du CRA de Strasbourg est significative à cet égard, les moyens de l'accompagnement médical ayant été divisés par deux au début de l'année 2012. De plus, comme l'a souligné l'eurodéputée Marie-Christine Vergiat, l'absence de suivi et d'accompagnement psychologiques pour les maintenus conduit parfois à des situations de tension, face auxquelles le personnel répond le plus souvent par une mise à l'isolement des maintenus agités.

Des éléments statistiques n'ayant été que très rarement mis à disposition des visiteurs, les comparaisons étant donc difficiles : à titre d'exemple, on soulignera que la durée moyenne de rétention en 2011 était de 10 jours au CRA de Strasbourg, contre 6,59 jours à Rennes ; le nombre de placements en CRA en 2011 s'élevait à 347 pour Strasbourg contre 875 pour Rennes, tandis qu'environ 10 000 personnes passent par la zone d'attente de Roissy chaque année ; en 2011, 195 personnes maintenues au CRA de Rennes ont subi une mesure d'éloignement, soit 24,28%. Par ailleurs, le nombre de demandes d'asile déposées dans les CRA de Strasbourg et Rennes a diminué ces dernières années⁶.

Ces données éparses mettent en exergue le manque de transparence de l'administration, rarement encline à fournir des informations sur les lieux d'enfermement.

Plus généralement, pour la majorité des visiteurs parlementaires, ce ne sont pas tant les conditions de détention qui posent problème – ces dernières s'étant globalement améliorées ces dernières années – mais bien le principe même de l'enfermement des étrangers. Plus encore, l'enfermement des mineurs a été fermement condamné⁷. Les espaces dédiés aux mineurs dans les lieux d'enfermement – comme c'est le cas à Roissy – ne règlent en rien le problème.

La majorité des visiteurs parlementaires s'accordent pour dénoncer une privation de liberté pour « *des personnes qui n'ont commis aucun acte répréhensible et qui sont juste soupçonnées d'être en situation de séjour irrégulier* »⁸, ce qui « *ne peut pas être accepté dans la conception d'un pays démocratique* »⁹.

Italie – Les obstacles au droit à l'information de la société civile et de la presse dans les camps d'étrangers, le lieu d'enfermement discret de la zone de transit aéroportuaire Rome-Fiumicino et la force de la mobilisation citoyenne collective

Au vu des évolutions législatives récentes, les acteurs italiens impliqués dans la campagne Open Access étaient rassurés quant à l'obtention d'autorisations d'accès dans les camps d'étrangers.

⁶ Le nombre de demandes d'asile déposées au CRA de Strasbourg était de 98 en 2009, 37 en 2010 et 24 en 2011 ; le CRA de Rennes en comptait 78 en 2009, 57 en 2010 et 22 en 2011.

⁷ [CEDH, La rétention de jeunes migrants accompagnés de leurs parents dans un centre inadapté aux enfants était irrégulière et contraire au respect de la vie – Affaire Popov contre France](#)

⁸ Marie-Christine Vergiat, le 26 avril 2012.

⁹ Kader Arif, le 2 avril 2012.

En effet, quelques mois plus tôt (circulaire du 13 décembre 2011), la Ministre de l'Intérieur, Anna Maria Cancellieri, avait abrogé la circulaire du 1^{er} avril 2011 supprimant tout droit d'accès aux camps d'étrangers¹⁰ afin de rétablir l'ancien système autorisant les membres de la société civile ainsi que les journalistes à y entrer¹¹. Pourtant, les résultats de la campagne de visite révèlent qu'en pratique, ces lieux d'enfermements d'étrangers restent encore largement impénétrables. Excepté pour le camp d'internement d'étrangers (CIE) de Bologne via Mattei, l'ensemble des demandes présentées par les acteurs de la société civile et les journalistes ont été rejetées sur la base de motifs dérisoires et sans aucun fondement juridique. Si le droit d'accès est désormais la règle, il n'en est pas moins soumis à l'arbitraire des préfets.

Pour le CIE de Milo via Trapani, la préfecture a opposé un refus d'accès aux associations et aux journalistes «*dans l'attente de l'aval du Ministère de l'Intérieur*»¹². A Milan via Corelli, c'est d'abord le «*risque de révolte*» qui a justifié le refus d'accès. Dans un second temps, c'est la concordance entre la date envisagée pour la visite et la fête nationale de la libération qui a motivé le second refus. Enfin, concernant la frontière aéroportuaire de Rome – Fiumicino, la demande est restée sans réponse. Questionnée sur les motifs de ce silence, l'administration a expliqué que le personnel en charge des admissions était absent, puis s'est défendue d'avoir égaré le courrier en question. A l'aéroport de Fiumicino et au CIE de Milo Trapani les visites ont finalement pu se faire grâce à la présence de parlementaires.

Visite du Centre d'Identification et d'Expulsion di Via Mattei, à Bologne, le 23 avril 2012

Composition de la délégation : Sandra Zampa, Rita Ghedini et Donata Lenzi (parlementaires), Danilo Gruppi (CGIL Bologna), Stefano Brugnara (Arci), Antonio Mumolo (Conseiller régional), Silvia Bonacini et Cécile Kyenge Kashetu (LasciateCIEntrare)

Selon le dernier recensement en date, 30 femmes et 23 hommes sont détenus dans le centre de Bologne qui est habilité à accueillir jusqu'à 95 personnes. La durée de détention moyenne varie entre 2 et 3 mois. La délégation a qualifié les conditions de détention de «*dramatiques*». Hormis des dalles de bétons surplombées de matelas en guise de couchage, les cellules sont dénuées de tout mobilier : ni armoires, ni miroirs, ni draps, ni couvertures et, faute de rideaux, les fenêtres ont été recouvertes de papiers journaux. Les douches sont cassées et il n'y a pas d'eau chaude. Détenus dans ces conditions inhumaines, les migrants développent de multiples troubles psychologiques. L'atmosphère est oppressante et les sentiments de désorientation, de désespoir et de colère sont palpables. Depuis le début de l'année 2012, 18 détenus se sont évadés du camp et un jeune homme âgé de 21 ans est décédé des suites d'une overdose.

Visite du Centre d'Identification et d'Expulsion de Milo via Trapani, le 24 avril 2012

Composition de la délégation: Carmen Cordaro (Arci), Hassan Maamri (Arci), Stefania Siragusa (Parlementaire) Il Sole 24 Ore (Nino Amadore - présent, mais s'est vu refuser l'accès)

Après la visite, la député, Stefania Siragusa s'est indignée, décrivant «*une structure totalement inadaptée et des conditions de vie insupportables*». Dans le camp de Trapani, ce sont 190 étrangers qui sont actuellement enfermés¹³ dont 36 demandeurs d'asile. La durée de rétention moyenne est d'environ cinq mois mais certains détenus sont là depuis plus de huit mois.

La délégation a souligné des conditions sanitaires déplorables (chambres extrêmement sales, odeur nauséabonde, absence de portes aux toilettes, douches hors services). Pour des «*raisons de*

¹⁰ Circulaire n° 1305 du 1er avril 2011: Adoptée par le Ministre de l'Intérieur Maroni en réponse aux arrivées massives de migrants d'Afrique du Nord, elle limite le droit d'accès aux centres de rétention à quelques organisations internationales (UNHCR, OIM, Croix Rouge Italienne, etc.) et aux autres organisations directement impliqués dans la gestion des centres.

¹¹ Circulaire n° 11050 du 13 décembre 2011: Suite à la réduction des arrivées en provenance d'Afrique du Nord, la nouvelle Ministre de l'Intérieur, Cancellieri, abroge les précédentes directives et rétablie la directive du 24 avril 2007

¹² Or, selon la loi italienne, l'autorisation d'accès de la société civile aux camps d'étrangers relève de la compétence des préfectures.

¹³ Le CIE de Milo via Trapani à une capacité d'accueil maximale de 204 personnes

sécurité », le réfectoire n'est pas utilisé. De manière extrêmement choquante, les détenus sont regroupés contre les grilles du centre pour les repas. Entassés et encerclés par les gardiens, tels des animaux, ils sont contraints de manger à même le sol la nourriture précuite qui leur est remise dans des sacs plastiques. Ce type de traitement humiliant et irrespectueux de la dignité humaine relève de la torture. D'autres graves violations des normes sanitaires ont été dénoncées lors de la visite. Le non respect des normes relatives au transport de la nourriture et l'absence d'équipement médical d'urgence témoignent de la négligence du personnel du centre à l'égard de ses malades. A titre d'exemple, trois détenus souffrant de maladies cardiaques ne bénéficient d'aucune assistance spécialisée.

Au-delà des conséquences sur leur état de santé physique, le caractère insupportable d'une telle détention met également en péril la santé psychique des migrants enfermés. Les nombreux cas d'automutilation et de tentatives de suicide rapportés par le médecin du centre, sont là pour en témoigner. D'autres violations des droits sont à soulever au niveau de l'accès à la justice. En effet, les détenus, demandeurs d'asile ou non, n'ont accès à aucune forme d'assistance juridique.

Un mois après la visite, pendant la nuit du 27 mai 2012, 100 migrants ont réussi à s'échapper du camp de Milo.

Visite de la zone frontalière aéroportuaire à l'aéroport de Fiumicino le 27 avril 2012

Composition de la délégation : Claudio Graziano (Arci Rome), Marco Perduca (Sénateur), Radio Radicale

Selon une source d'information de l'ARCI, des migrants et demandeurs d'asile sont régulièrement maintenus plusieurs jours dans la zone de transit aéroportuaire de Rome-Fiumicino. Expérience inédite, cette visite visait à constater sur place, l'existence d'un lieu d'enfermement informel pour les migrants arrivés « illégalement » à la frontière. Minutieusement préparée, la visite s'est faite avec la direction du chef de la police aux frontières et de deux de ses officiers. Ces derniers ont assuré que la zone de transit ne faisait pas office de lieu d'enfermement à l'exception de rares cas isolés. Cependant, les espaces visités ne laissent subsister aucun doute quant au recours à la détention de migrants. En pratique, les zones dites de « permanence », utilisées pour accueillir les étrangers en attente de rapatriement sont les mêmes salles d'attente que celles utilisées par les voyageurs. Au besoin, les bancs de fer et les toilettes de l'aéroport se transforment en un espace de détention pour migrants. Une bande jaune au sol matérialise la frontière à ne pas franchir. Sans surprise, la visite ayant été annoncée à l'avance, ces zones étaient vides.

Par ailleurs, l'existence d'une « pouponnière », petite pièce sans fenêtre, éclairée par des néons et destinée à héberger les mères et leurs enfants, constitue une preuve de la rétention d'étrangers pendant la nuit, parmi lesquels des catégories de population vulnérables.

Plus loin, le bureau de l' « ARCIconfraternita » est en charge de l'information, de l'hébergement¹⁴ et de la distribution des repas¹⁵ pour les demandeurs d'asile. L'accès au bureau pour demandeurs d'asile, situé au-delà de la zone frontière, est soumis au bon vouloir de la police aux frontières. Celui-ci étant fermé à partir de 19h ainsi que les week-ends, les personnes en demande de protection arrivant à la frontière le vendredi après 19h sont détenues au minimum deux nuits dans la zone de transit aéroportuaire. La délégation a également rencontré deux médiateurs du CIES. Ceux-ci travaillent avec la police aux frontières dans la cadre d'une convention avec la Préfecture de Rome. Allant du simple service d'interprétariat à un appui dans la gestion des migrants, le cadre de leur mission est très large. L'absence de cadre législatif régissant la détention d'étrangers, l'arbitraire caractérisant l'accès à la procédure de demande d'asile et l'insuffisance des locaux à assurer des conditions dignes pour ceux qui y sont maintenus sont à l'origine de multiples violations notoires des droits des migrants dans la zone de transit aéroportuaire, lieu invisible de l'enfermement des étrangers.

¹⁴ 70 places à Rome où sont hébergés les demandeurs d'asile en attendant leur transfert vers un centre spécialisé.

¹⁵ Plusieurs cas d'intoxication alimentaire de demandeurs d'asile hébergés par l' « ARCI con fraternita » ont été rapportés.

Mobilisation de la coalition italienne « LasciateCIEntrare » en soutien à la campagne « Open Access », du 23 au 28 avril 2012

« LasciateCIEntrare » est une campagne menée par une coalition d'acteurs de la société civile italienne depuis l'été 2011. Du 23 au 28 avril 2012 « LasciateCIEntrare » a rejoint la campagne de visites d'Open Access. Plusieurs sit-ins se sont tenus devant les camps de détention de migrants¹⁶ et des demandes d'accès dans les camps ont été déposées dans dix villes italiennes : Bologne (demande conjointe avec l'ARCI), Trapani, Modène, Milan, Rome, Bari, Turin, Caltanissetta, Gradisca d'Isonzo et Crotona. La plupart des demandes des acteurs de la société civile et des journalistes ont été rejetées par les autorités locales et plusieurs visites ont été effectuées par l'intermédiaire de parlementaires et de conseillers régionaux. Cependant, dans certaines villes, la mobilisation a porté ses fruits et les journalistes ont pu visiter les centres. A Bari, où l'association de la presse bénéficie d'un crédit important, plusieurs journalistes ont été autorisés à visiter le centre avec la possibilité de photographier, filmer et interviewer les détenus. Au camp de Gorizia d'Isonzo, bien que l'accès ait d'abord été refusé aux journalistes, ces derniers ont finalement été autorisés à visiter le centre un mois plus tard, suite à une manifestation de l'union locale des journalistes (Fvg Assostampa).

La forte mobilisation a eu un fort écho en Italie. La multiplication des visites a permis de faire le jour sur les dérives du recours à la détention des migrants et sur le caractère intolérable et révoltant des violations des droits humains qu'elle génère.

A Turin, 156 cas d'automutilation et 100 ingestions de corps étrangers (dont 56 objets coupants) ont été répertoriés pour l'année 2011. Les psychiatres admettent aujourd'hui l'existence d'un ensemble de signes psychopathologiques « fabriqués » par l'enfermement dont la gravité tient au risque de passage à l'acte. Ces chiffres viennent confirmer avec violence l'état de détresse psychologique dévastatrice de personnes enfermées sans s'être rendues coupables d'aucun crime.

La mobilisation continue, et le 30 mai 2012, accompagnés de Roberto Natale, président de l'union nationale de la presse italienne (FNSI), ce sont une vingtaine de journalistes qui ont pu visiter le camp de Trapani via Milo.

Roumanie – Visite du centre de détention de migrants d'Arad, le 4 mai 2012

Composition de la délégation: Collectif de journalistes d'Indymédia Roumanie, Radio actualité Roumanie et de la revue française « Regards »

Parallèlement à la campagne de visite d'Open Access, Migreurop a reçu plusieurs appels de détresse du centre de détention d'Arad en Roumanie. Une cinquantaine de détenus (parmi lesquels une femme enceinte), tous déboutés du droit d'asile, y sont enfermés pour une durée pouvant aller jusqu'à 18 mois. Révoltés de leurs conditions de détention, ces derniers ont témoigné de graves violations des droits dont ils sont victimes : violences policières fréquentes, placement à l'isolement arbitraire, cloisonnement en cellule près de 22 heures par jour, pas d'accès à un médecin ou à des soins appropriés, conditions sanitaires déplorables (douche hors service, pas de chauffage). Migreurop a recueilli et diffusé les témoignages des détenus d'Arad à deux reprises¹⁷.

Suite à la diffusion du premier témoignage, une manifestation a été organisée par un collectif informel de solidarité avec les migrants, le 21 mars 2012¹⁸. Le lendemain, plusieurs médias se sont rendus au centre de rétention d'Arad afin d'entrer pour avoir un regard sur la situation. Le directeur du centre, Petre Padurean, leur a refusé l'accès argumentant que les détenus étaient « trop violents ».

¹⁶ A Trapani, Caltanissetta et Turin

¹⁷ Témoignage recolté le 8 mars [« On est en enfer »](#) et le 26 mars [« Menotté et tabassé pour du feu »](#)

¹⁸ [Le communiqué de presse](#) – Cf. dossier de presse « la vidéo de la mobilisation du 21 mars »

Suite à une demande écrite d'Active Watch (membre de Reporters Sans Frontières Roumanie), l'Office Roumain de l'Immigration (ORI) a assuré que les détenus étaient bien soignés et que les journalistes étaient bienvenus dans les centres, à condition de faire une demande d'accréditation au préalable auprès de l'ORI. Si la demande d'accréditation faite au nom d'Open Access par les journalistes a finalement été acceptée, elle n'a pas donné lieu à une réponse officielle écrite. C'est au cours d'une conversation téléphonique que la porte parole de l'ORI a confirmé au collectif de journalistes activistes que l'accès au centre d'Arad leur serait facilité.

La visite, qui a finalement eue lieu le 4 mai, a été particulièrement préparée par les autorités gouvernementales et la direction du centre. En effet, les journalistes se sont entretenus plus de trois heures avec les fonctionnaires du centre et un commissaire de l'ORI est venu spécialement de Bucarest pour surveiller la visite. Chose exceptionnelle, les médias ont pu s'entretenir de manière confidentielle avec les migrants durant 5 heures. Les détenus se sont plaints de leurs conditions, particulièrement de la mauvaise qualité de la nourriture et du manque d'assistance médicale spécialisée et de médicaments. Ils ont à nouveau fait état de violences policières mais ceux qui en portaient les marques n'ont pas souhaités être pris en photos, par peur des représailles. Une semaine plus tard, les journalistes et militants apprendront dans la presse l'évasion de quatre des détenus du camp d'Arad dans la nuit du 8 au 9 mai...¹⁹

Tandis qu'ils préparent leur rapport média, une seconde visite est prévue au centre de rétention d'Otopeni au courant du mois de juin.

Serbie – Visite au district de la prison de Subotica (Okružni zatvor Subotica) le 25 avril 2012

Composition de la délégation : Deux représentants du Regional Minority Center (Association) et Philippe Bertinchamps (Courriers des Balkans) à qui l'accès a été refusé

En Serbie, le Regional Center for Minorities (RCM) et un journaliste ont introduit des demandes pour visiter deux lieux d'enfermement d'étrangers. Pour le centre d'expulsion de Padinska Skela, (*Prihvatilište za strance*), les demandes d'accès ont toutes été refusées. Concernant la prison d'Okružni zatvor à Subotica, le ministère de la justice a dans un premier temps demandé plus de renseignements au RCM (objet social, motivations de la visite et passeports des visiteurs non résidents). Une fois ces informations transmises, une autorisation de visite a été accordée aux deux représentants de l'association, mais l'accès a été refusé au journaliste.

Cet accès est à relativiser dans la mesure où la visite s'est limitée aux locaux administratifs et n'a pas été autorisée dans les cellules et les espaces communs où sont confinés les détenus. La délégation du RCM n'a pu rencontrer qu'un détenu et a principalement eu à faire au responsable, à l'avocat et au médecin de la prison. Jusqu'à ce jour, aucune organisation de la société civile ne s'était souciée du traitement des migrants détenus.

En conséquence de l'accroissement des contrôles aux frontières couplé à la signature d'un accord de réadmission entre la Serbie et la Hongrie, la ville de Subotica a du faire face à un nombre accru de personnes bloquées aux frontières. Ainsi, bien que la détention d'étrangers ne soit pas la fonction originelle de la prison de Subotica, la proportion de migrants détenus a beaucoup augmenté au cours de ces trois dernières années²⁰. Tandis que la population carcérale a atteint des seuils critiques, les conditions de détention se sont particulièrement dégradées. Pour faire face à l'augmentation du nombre d'étrangers détenus, des matelas ont été installés partout où cela était possible (garde-manger, couloirs, etc.). La direction de l'établissement carcéral déplore un budget alimentaire annuel insuffisant et le personnel médical se désole de ne pas avoir les moyens de fournir les soins médicaux nécessaires à l'ensemble des détenus.

Selon les agents de la prison, lorsqu'ils arrivent, les migrants sont reçus en consultation médicale et

¹⁹ Cf. dossier de presse – Roumanie et [vidéo de la manifestation du 21 mars](#)

²⁰ Passant de 335 en 2009 à presque 2000 en 2012

peuvent se laver. Aucun dispositif n'est mis à disposition pour la lessive. Ils n'ont ensuite droit qu'à deux douches par semaine. Maintenus dans leurs cellules toute la journée, ils peuvent s'aérer dans la cour extérieure entre une demi heure à une heure par jour. Aucune activité récréative n'est prévue. Les propos recueillis auprès de l'unique détenu interrogé remettent en cause ce discours officiel. En effet, celui-ci a affirmé ne pas avoir vu de médecin en arrivant et n'avoir jamais eu accès à la cour extérieure durant les dix jours de sa détention.

Le Regional Minority Center a également relevé d'autres carences du dispositif de détention à l'origine de plusieurs violation des droits des migrants : il n'existe aucune procédure de contrôle relative à la détermination de l'âge des étrangers détenus au risque que des mineurs soit emprisonnés illégalement. De même, il n'existe aucune procédure relative à l'asile et aucune demande de protection n'a jamais pu être déposée à la prison Subotica. Le service juridique a confirmé ne pas s'en occuper, faute de moyens. Aucun service de traduction n'est mis à disposition.

Tandis que le RCM maintient ses efforts et poursuit ses démarches en vue de l'obtention d'un droit d'accès au centre d'expulsion de Padinska Skela (*Prihvatilište za strance*), une visite pourrait être envisagé à la prison de Vranje, située dans le sud de la Serbie, à proximité des frontières avec la Bulgarie et la Macédoine.